



La Lettre Natura 2000 ZPS Plaine de Néré à Bresdon

Sommaire

- Éditorial
- Un centre d'élevage en appui aux mesures de protection de l'outarde canepetière
- Un outil du Programme National d'Action en faveur de l'outarde
- Un bon réflexe
- Sauvegarde des nichées de busards : une vidéo sur la protection des nids
- MAEC 2020 - Un bilan mitigé
- Des infos sur le site voisin
- Informations complémentaires
- Qui contacter ?



Lettre d'information du site d'intérêt communautaire
Natura 2000 n° FR 54 12024.

Lettre 6 - août 2020

ÉDITORIAL :

Malgré la situation particulière ce printemps, les actions prévues pour cette 6^e année d'animation ont été réalisées.

Gênées en début de campagne par l'impossibilité pour les bénévoles de sortir, les comptages de printemps ont quand même pu se faire : suivis des nidifications d'œdicnème criard et de busards, suivi des mâles chanteurs d'outarde.

Le constat est plus mitigé pour la mise en œuvre des MAEC, avec 3 années de transition en perspective et une enveloppe disponible très limitée en 2020 et notifiée tardivement.

Domage car l'augmentation des demandes de souscription d'engagements se confirme.

Autre effet de la pandémie, une prolongation de quelques mois du marché d'animation, en attendant un nouvel appel à candidature. Ces mois seront mis à profit pour contacter les nouvelles équipes municipales.

Et nous espérons vous voir encore plus nombreux que l'an dernier à la prochaine sortie du dimanche 27 septembre.

Martine GÉRON
Animatrice du DOCOB
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

UN CENTRE D'ÉLEVAGE EN APPUI AUX MESURES DE PROTECTION DE L'OUTARDE CANEPETIÈRE

Entre 1978 et 2000, les effectifs d'outardes dans le centre-ouest de la France ont chuté de 6 800 à 400 mâles chanteurs, soit 94 % de perte.

Depuis 2009, un programme de renforcement de ces populations migratrices d'outardes a pour objectif d'éviter leur disparition. Il se base, entre autres, sur la reproduction et le lâcher d'oiseaux élevés en captivité.

Après un premier centre d'élevage à Sainte-Blandine géré par la LPO, le 1^{er} mai 2015 celui-ci a été transféré à Villiers-en-Bois, dans les Deux-Sèvres (79), sur la propriété départementale de Zoodyssée, dans de nouveaux équipements construits par le département des Deux-Sèvres, avec le soutien de fonds européens (FEDER), de la région Poitou-Charentes et de l'État.

Le centre se trouve au cœur de sites de reproduction de l'outarde canepetière en Poitou-Charentes. Cela facilite les lâchers des jeunes oiseaux à proximité de rassemblements d'adultes connus.

Un outil du Programme National d'Action en faveur de l'outarde

L'élevage s'inscrit dans le Plan National d'Action Outarde canepetière (3^e plan depuis 2002, coordonné par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire). Ce plan a permis d'enrayer le déclin mais pas de restaurer une population viable, d'où la nécessité du renforcement des populations par l'élevage. Tout ceci se fait en coopération avec d'autres politiques publiques (Natura 2000, MAEC...) qui permettent la création et la gestion de couverts herbacés favorables à la reproduction et à l'alimentation des poussins (voir bilan MARC 2020 ci-dessous).

De nombreux acteurs interagissent pour permettre la réalisation des actions du PNA, notamment par le concours financier de l'État, l'Europe, ainsi que les collectivités territoriales (Conseil Régional et Départemental).

En 2019, **l'utilisation d'un drone** a été testée afin de localiser les nids d'outardes. Le protocole de suivi usuel ne permettait pas de détecter les nids de cette espèce discrète qui niche au sol. Après avoir affiné l'aspect technique et le choix des parcelles à prospector, le drone est à nouveau utilisé pour la saison 2020.

Il permet de limiter le dérangement des oiseaux mais également de prospector en un temps record de grandes surfaces. Détecter les nids permet de sauver des nichées qui risquent d'être détruites lors des fauches ou encore par des prédateurs. Les œufs sont apportés à l'élevage conservatoire durant la période d'incubation, de faux œufs sont placés sous la femelle afin qu'elle continue de couvrir puis juste avant l'éclosion ces œufs sont remis au nid.

Depuis 2017, **90 oiseaux issus du centre d'élevage** ont été relâchés en Poitou-Charentes.

La collecte et l'analyse de données à caractère scientifiques fait également parti des missions de l'élevage de Zoodyssée. Il a un rôle important dans l'apport de connaissances sur cette espèce. Une courbe de prise de poids des poussins a par exemple pu être établie, illustrée par des photos prises régulièrement. Ceci permettra aux personnes sur le terrain de pouvoir estimer l'âge des poussins.

Les lâchers s'effectuent souvent en 79 sur la zone atelier « Plaine & Val de Sèvre », zone sur laquelle le CNRS suit les groupes d'Outardes depuis de nombreuses années.

La présence d'un rassemblement stable, de parcelles favorables, associés à la fragilité de la population du 17 a conduit, en 2019, au choix de la zone de Néré-Bresdon comme zone de lâchers des poussins issus de l'élevage.

C'est donc 23 jeunes, ayant 70 jours en moyenne, qui sont venus compléter ce rassemblement à l'automne 2019.

Qui prévenir ?

Si vous observez dans votre parcelle une femelle outarde lors de la fauche ou après la fauche, elle a potentiellement un nid qui peut être sauvé. En effet, les œufs sont souvent indemnes. Sans intervention ils risquent de chauffer et/ou d'être rapidement prédatés.

En cas de découverte en 17, merci de contacter Élis Daviaud (LPO Poitou-Charentes) au 06 17 02 91 15.

Et bien sûr, n'hésitez pas à utiliser tous les outils pour favoriser les Outardes sur les exploitations et le territoire :

- en engageant des parcelles ou partie de parcelle en MAE, en signant une charte Natura 2000 (voirie jachères, chasse...)
- en broyant les jachères et les surfaces non productives entre septembre et mars
- en signalant toute observation d'outarde, notamment lors des opérations de fauches



Un bon réflexe

Fin mai, un éleveur de Loiré sur Nie a vu une femelle outarde s'envoler devant sa faucheuse, sur une prairie à proximité d'une parcelle en MAEC "outarde". Il a trouvé le nid avec un œuf. La LPO - contactée par cet éleveur - est aussitôt venue récupérer l'œuf et l'apporter au centre d'élevage.

L'œuf a éclos le 15 juin.



Sauvegarde des nichées de Busards : une vidéo sur la protection des nids

En complément des articles et de la plaquette à destination des agriculteurs pour sensibiliser sur la préservation des nids de Busards sur les parcelles agricoles, un film a été réalisé par la Chambre d'agriculture, en collaboration avec la LPO.



Pour des questions de facilité, le film a été réalisé sur la plaine d'Aunis. Les mêmes actions de prospection et de sauvegarde sont menées sur le site Néré-Bresdon, dans le cadre de l'animation du DOCOB.

La protection des nichées permet de sauver jusqu'à la moitié des poussins à l'envol sur une année. La participation des agriculteurs est donc essentielle pour la protection de ces espèces menacées.

Vous pouvez voir le film au lien suivant : <https://youtu.be/y2tODqFRNpw> ou sur le site de la ZPS (voir p4).

À retenir :

Prochaine sortie dimanche 27 septembre pour observer les rassemblements avant migration.
Rendez-vous à 9 h à l'Église d'Aulnay.

Les Mesures Agri environnementales et climatiques (MAEC) 2020 – un bilan mitigé

Les MAEC sont des contrats de 5 ans proposés aux agriculteurs, sur la base du volontariat. Le dispositif est géré depuis 2015 par les régions, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (cofinancement Etat-Europe [FEADER]).

2020 était la dernière année de la programmation actuelle (2014-2020): les demandes engagées en 2015 arrivaient à échéance et l'enveloppe FEADER restante limitée.

L'appel à projet fin 2019 nous faisait espérer la possibilité de renouveler les surfaces engagées en 2015 et d'ajouter de nouvelles surfaces.

Malheureusement 2 nouvelles ont amené la Région à revoir sa copie fin mars : l'obligation de provisionner des fonds FEADER pour 2021 et une enveloppe d'ETAT (25 % du financement) réduite de moitié par rapport au montant espéré.

Au final, seuls les engagements suivants ont pu être engagés en 2020 :

- engagements de 2015 dans les mesures "Outarde" GC01 et GC02 – 58 ha à renouveler, 38 ha réengagés pour 5 ans.
- prolongation d'un an de la mesure de gestion de prairies (HE02) : 11 ha 26 .
- 5 ha, en mesure de création de prairie, n'ont pas pu basculer dans un contrat de gestion, la prolongation n'étant pas possible dans les règles définies au niveau national.

L'animation avait permis de valider de nouvelles parcelles très intéressantes pour l'Outarde ou les autres oiseaux du territoire : 96 ha en mesure GC01, 21 ha en création de prairies.

Cela confirme la tendance à la hausse des demandes observée depuis 2 campagnes.

Pour les 2 prochaines campagnes (2021 et 2022), du fait du retard pris dans les négociations pour la prochaine PAC, nous serons encore sur une transition mais dans des conditions différentes : budget connu (fin 2020), cahiers des charges actuels en attendant les nouvelles règles PAC. Nous avons donc bon espoir de pouvoir répondre aux demandes sur de nouvelles surfaces.

Dans l'immédiat il reste la possibilité de s'engager dans une charte, en particulier sur la charte "jachère" pour les agriculteurs et "voirie" pour les communes – voir sur le site dédié (p 4).

Les actions de l'année

Les actions se déclinent en 4 grandes thématiques :

- Animation : articles et vidéo sur la protection des nichées, Lettre d'information, sortie nature le 12 octobre 2019, diffusion des résultats des suivis.
- Contractualisation : accompagnement à la signature de chartes et de contrats Nature 2000, mise en œuvre des MAEC.

Des infos sur le site voisin

Le site est mitoyen au site Natura 2000 FR5412023 de la "plaine de Barbezières à Gourville" en Charente.

Les documents d'objectifs ont été élaborés de façon conjointe.

- Mesures non contractuelles : suivis des populations, appui aux porteurs de projets pour l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Articulation avec les autres politiques publiques : haies, HVE,...

L'animation a été confiée à la LPO.

Pour tout renseignement sur ce site vous pouvez contacter : Marion JANSANA – LPO

<http://barbezieresgourville.n2000.fr>

Informations complémentaires

Site du Ministère de la transition écologique et solidaire :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

(rubrique politiques publiques/Biodiversité et paysages/ Réseau européen Natura 2000)

Site de la DREAL Nouvelle Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

(rubrique patrimoine naturel/Biodiversité/ Natura 2000)

Qui contacter ?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez avoir plus d'informations sur les outils Natura 2000 ? Vous avez des observations à faire connaître, vous souhaitez vous engager dans la démarche ?

Contactez l'animatrice :

Martine GÉRON

Chambre d'Agriculture – 3 Bd de Vladimir

17100 SAINTES

05 46 93 71 84 - 06 33 67 51 36

martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr

et consultez notre site : <http://nerebresdon.n2000.fr>

Les partenaires



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole
pour le développement rural
L'Europe investit
dans les zones rurales



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

